

# RÉSOLUTION – RÉPUBLIQUE DU LIBERIA

THÈME : OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONCERNE : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE PAR LE SPORT

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

- Soulignant que chaque année, 2,8 millions de personnes décèdent suite à l'obésité,
- Consciente que le sport a des bienfaits sur la santé, et du fait de son universalité, incite à l'entraide, à la création de liens sociaux, aux mélanges de cultures ou encore à l'accroissement économique,
- Rappelant les objectifs du développement durable :
- favorisant la santé et le bien être (objectif n°3)
  - favorisant l'égalité entre les sexes (objectif n°5)
  - favorisant la croissance économique (objectif n°8)
  - favorisant une réduction des inégalités (objectif n°10)
  - favorisant la paix (objectif n°16)
- Constatant qu'il est nécessaire à l'humain de faire du sport, même s'il est difficile pour certaines personnes de pratiquer,
- Observant que les accords internationaux sur l'aide au développement des pays pauvres ne sont pas respectés,
- Décide - de créer l'organisation mondiale de l'activité sportive (OMAS) avec la participation des plus grandes fédérations de sport mondiales, comme la FIFA, la FIBA ou encore l'ITF, ainsi que de grandes franchises de sport afin d'instaurer des centres sportifs dans le monde entier, en représentant chaque fédérations dans chaque pays sous forme de clubs, dans les limites du possible,
- que cette organisation sera subventionnée grâce aux 0,7 % du revenu national brut donnés par les pays riches aux pays pauvres.

*Le texte français fait fois.*